

L'ANAM numérise les demandes d'intégration des médicaments au Guide des médicaments remboursables.

Abderrahim DERRAJI - 2020-07-22 17:13:17 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

L'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) vient de mettre en ligne une interface dédiée au dépôt et au suivi des demandes d'intégration des médicaments au Guide des médicaments remboursables (E-LABO). En pratique, les laboratoires sont invités, dès le 30 juillet 2020, d'abord à s'inscrire, ensuite à communiquer à l'ANAM et par un écrit officiel la liste des responsables qui auront accès à la plateforme, et pour finir, communiquer la liste des adresses IP relatives aux postes utilisés par ces responsables. Par ailleurs, aucune demande d'intégration des médicaments au Guide des médicaments remboursables ne peut être faite sans passer par la plate-forme après le 30 août prochain.